Commune de Giez
Canton de Vaud
District du Jura-Nord vaudois

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Plan fixant la limite des constructions

Echelle 1 : 2'000

Adoption par le Conseil général

Mars 2022

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2020 L'atteste, le Syndic : La Secrétaire :	Soumis à l'enquête publique du 2 septembre 2020 au 1er octobre 2020 L'atteste, le Syndic : La Secrétaire :
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2022 Le Syndic : La Secrétaire :	Soumis à l'enquête publique complémentaire du 5 mars 2022 au 5 avril 2022 Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du : Le Président : La Secrétaire :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le : La Cheffe du département :

Entré en vigueur le :

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

Limite de commune

Limites des constructions

- Limite des constructions existante maintenue approuvée le 10 décembre 2003
- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions radiée approuvée le10 décembre 2003
- Limite des constructions secondaires nouvelle

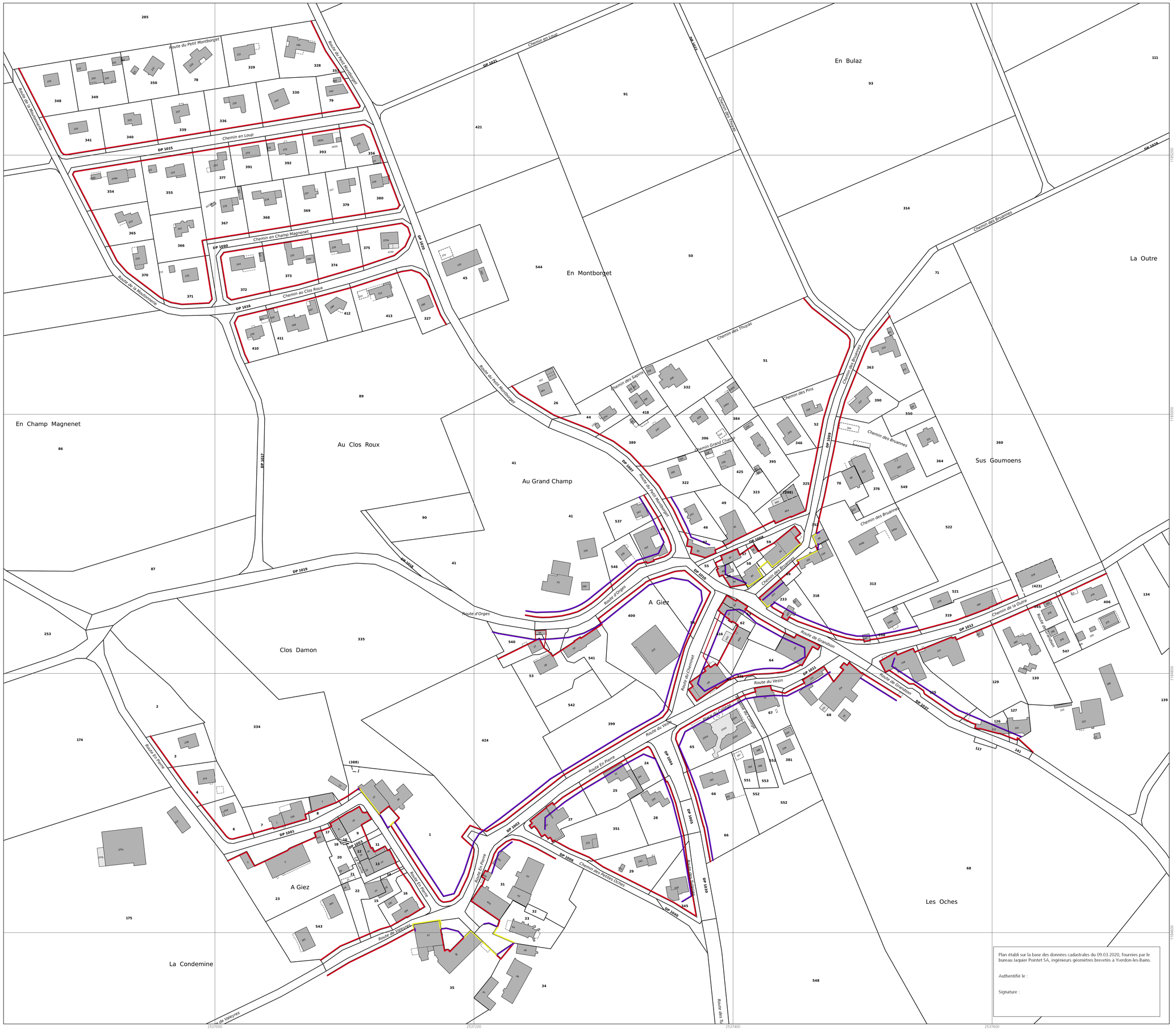

Plan établi sur la base des données cadastrales du 09.03.2020, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :